

DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Etaients présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/02/2012.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



## Débat d'orientation budgétaire 2012

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

### 1 – L'INFLATION

En 2011, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,5 %. L'énergie a augmenté de 11,5 % sur un an, en raison de la hausse des prix des produits pétroliers (+15,4 % sur un an).

L'écart entre l'évolution de l'indice de prix des dépenses communales sur les quatre derniers trimestres et l'inflation redevient positif (+ 0,1 point, après - 0,1 point mi-2010). L'inflation supportée par les communes est donc légèrement plus importante que celle des ménages.

### 2 – LA LOI DE FINANCES ET LES MESURES LEGISLATIVES

Il s'agit d'aborder les principales dispositions de la loi de finances pour 2012 et de la loi de programmation des finances publiques 2011-2014 relatives aux collectivités locales :

- ✓ Création du nouveau mécanisme de péréquation horizontale (fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, FPIC), dont l'objectif est d'assurer une redistribution des ressources entre les collectivités. La loi de finances pour 2012 prévoit un prélèvement de 150 millions d'euros en 2012 sur les recettes fiscales de certains groupements de communes et sur certaines communes (les plus riches) et prévoit l'augmentation progressive de ce prélèvement avec pour objectif un prélèvement à hauteur de 2 % des recettes en 2016. La Communauté de communes du bassin de Pompey serait contributrice, en 2012, à hauteur de 70.000 €. La répartition de cette somme entre la communauté de communes et entre chaque commune sera définie en conseil de communauté.
- ✓ Les concours financiers de l'État sont gelés à leur niveau de 2011. Dans le cadre du plan de rigueur, 200 millions d'euros de crédits ont été supprimés. Il est donc probable que notre DGF diminue quelque peu. Nous prenons l'hypothèse d'une baisse de 1 % de cette dotation dans la construction de notre budget primitif 2012.
- ✓ Sur le plan fiscal, il est prévu la majoration de 1,8 % de la valeur locative (bases des impôts directs). Nos recettes fiscales vont donc, mécaniquement et sans variation des taux d'imposition, augmenter de 1,8 % cette année.
- ✓ S'agissant de l'augmentation du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 %, le gouvernement a accepté le maintien du taux à 5,5 % pour la fourniture de repas par des prestataires dans les établissements publics ou privés d'enseignement du premier et du second degré.

### 3 – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31 DECEMBRE 2011

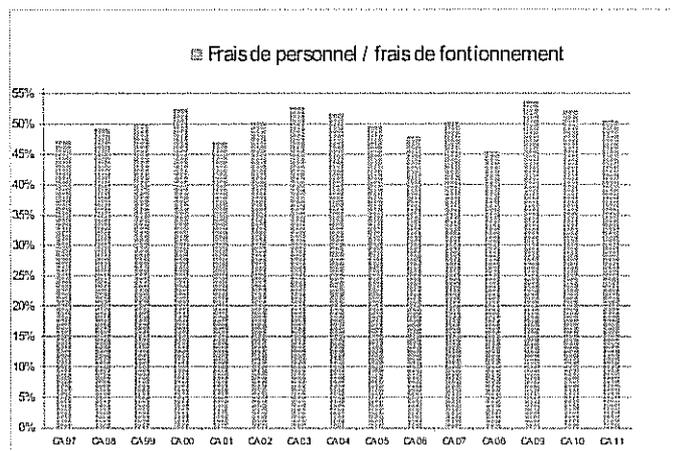
#### 3.1 – Une hausse des dépenses de fonctionnement légèrement inférieure à l'inflation

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont augmenté en 2011 de 2,4 % par rapport à celles de 2010, passant de 2.233.000 € à 2.286.000 €. Compte-tenu de l'inflation égale à 2,5 %, la municipalité a réussi à maîtriser ses dépenses.

Dépenses de fonctionnement en K€															Coef. multi. moyen annuel	
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
Charges à car. gén. (chap. 011)	472	481	505	474	484	543	563	575	660	673	624	635	603	669	721	3,1%
Variation n/n-1		2,0%	4,9%	-0,1%	2,1%	12,3%	3,7%	2,1%	14,8%	1,9%	-7,3%	1,9%	-5,1%	11,0%	7,7%	
Charges de personnel (chap. 012)	858	903	966	924	969	1006	1042	1047	1063	1076	1118	1150	1204	1230	1221	2,5%
Variation n/n-1		5,2%	7,0%	-4,4%	4,8%	3,8%	3,6%	0,5%	1,5%	1,2%	3,8%	2,9%	4,7%	2,1%	-0,7%	
Autres charges de g <sup>e</sup> courante (ch)	403	363	385	294	338	354	314	335	351	423	403	428	338	327	339	-1,2%
Variation n/n-1		-10,1%	6,1%	-23,7%	15,1%	4,7%	-11,3%	6,7%	4,6%	20,6%	-4,7%	6,3%	-21,2%	-3,1%	3,5%	
Charges financières	65	45	32	33	35	29	23	18	14	11	9,4	8,8	8,1	6,6	5,0	-16,8%
Variation n/n-1		-30,9%	-29,5%	4,8%	4,6%	-16,6%	-21,7%	-20,7%	-25,0%	-17,2%	-15,9%	-6,7%	-7,3%	-19,4%	-24,2%	
<b>Total (hors ch. excptiles. d)</b>	<b>1798</b>	<b>1792</b>	<b>1888</b>	<b>1725</b>	<b>1825</b>	<b>1932</b>	<b>1942</b>	<b>1975</b>	<b>2087</b>	<b>2183</b>	<b>2153</b>	<b>2223</b>	<b>2153</b>	<b>2233</b>	<b>2286</b>	1,7%
Variation n/n-1		-0,3%	5,3%	-8,6%	5,8%	5,8%	0,5%	1,7%	5,7%	4,6%	-1,4%	3,2%	-3,1%	3,7%	2,4%	

Dans le détail, les charges à caractère général ont augmenté de 7,7 %, en raison notamment du prix de l'énergie (+10.000 € d'électricité) et d'un programme d'entretien des bâtiments plus important (+36.000 €).

Les charges de personnel ont baissé de 0,7 % - c'est la première baisse depuis 2000 - en raison de la baisse des contrats aidés et d'une baisse des frais d'assurance statutaire du personnel. Les frais de personnel représentent, en 2011, 50,6 % des dépenses de fonctionnement.



Les charges de gestion courante ont augmenté de 3,5 %. La hausse de la contribution au SDIS et de la subvention au CCAS expliquent cette variation.

Les charges financières continuent de baisser, représentant seulement 5.000 € en 2011 (voir paragraphe 3.4 ci-après).

### 3.2 – Des recettes de fonctionnement en augmentation

Entre 2010 et 2011, les recettes de fonctionnement (sauf recettes exceptionnelles) sont passées de 2.554.000 € à 2.720.000 €, soit une augmentation de 6,5 %.

Recettes de fonctionnement en K€ courants															Coef. mult. moyen annuel	
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		2011
Rembment. assur. du perso.	6	15	75	66	100	83	124	85	65	62	51	23	50	80	70	18,8%
Variation n/n-1		191%	410%	-11,2%	50,6%	-16,8%	49,4%	-31,6%	-23,6%	-4,8%	-16,8%	-55,8%	120%	59,6%	-12,1%	
Produits des services	95	98	90	106	101	132	163	126	149	130	141	170	139	140	142	2,9%
Variation n/n-1		4,1%	-8,7%	17,4%	-4,3%	30,6%	23,4%	-22,7%	18,3%	-12,6%	8,1%	20,6%	-18,1%	1,0%	0,9%	
Impôts et taxes	858	922	894	927	942	985	1002	965	1138	1254	1281	1320	1385	1393	1443	3,8%
Variation n/n-1		7,5%	-3,0%	3,7%	1,7%	4,5%	1,7%	-3,7%	17,9%	10,2%	2,2%	3,0%	4,9%	0,5%	3,6%	
Dotations et participations	981	999	1042	971	966	919	890	970	903	999	943	970	953	926	962	-0,1%
Variation n/n-1		1,8%	4,3%	-6,8%	-0,5%	-4,9%	-3,2%	9,0%	-6,9%	10,7%	-5,6%	2,8%	-1,7%	-2,9%	3,9%	
Autres produits de gT(chap. 75)	56	69	29	34	36	43	41	41	32	46	41	17	12	16	69	1,5%
Variation n/n-1		23,7%	-58,3%	17,7%	7,3%	18,2%	-5,6%	1,0%	-22,4%	46,0%	-10,8%	-59,7%	-30,6%	38,2%	328%	
Transferts de charges	2	4	3	19	3	5	7	7	18	2	0	2	0	0	35	21,5%
Variation n/n-1		73,3%	-30,8%	583,3%	-82,9%	56,2%	30,0%	7,7%	157,1%	-88,2%	-99,5%	-	-99,0%	0,0%	-	
<b>Total (hors exceptionnelles)</b>	<b>1998</b>	<b>2107</b>	<b>2132</b>	<b>2123</b>	<b>2149</b>	<b>2167</b>	<b>2226</b>	<b>2194</b>	<b>2305</b>	<b>2494</b>	<b>2458</b>	<b>2501</b>	<b>2539</b>	<b>2554</b>	<b>2720</b>	2,2%
Variation n/n-1		5,4%	1,2%	-0,4%	1,2%	0,8%	2,7%	-1,4%	5,0%	8,2%	-1,4%	1,7%	1,5%	0,6%	6,5%	
<b>Excédent de fonctionnement de g°</b>	<b>200</b>	<b>314</b>	<b>244</b>	<b>398</b>	<b>324</b>	<b>235</b>	<b>284</b>	<b>219</b>	<b>218</b>	<b>311</b>	<b>305</b>	<b>278</b>	<b>385</b>	<b>321</b>	<b>434</b>	5,7%
Variation n/n-1		57,5%	-22,3%	62,9%	-18,8%	-27,4%	20,8%	-22,8%	-0,6%	42,9%	-2,1%	-8,8%	38,7%	-16,7%	35%	

### 3.3 – Un autofinancement dégagé en augmentation

L'autofinancement de gestion généré par la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement a augmenté de 35 %, après avoir baissé de 16,7 % en 2010.

### 3.4 – L'endettement

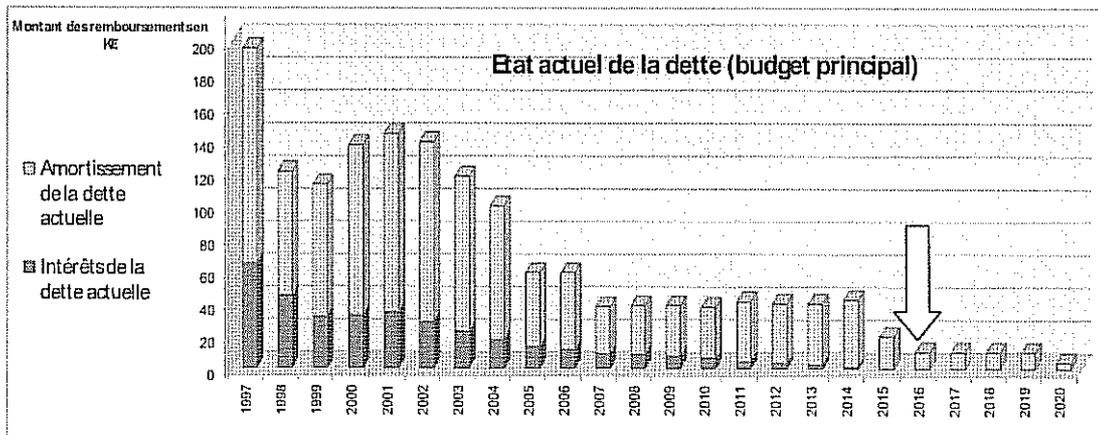
Le graphique de notre endettement pour le budget principal montre que nous sommes toujours très peu endettés. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2011.

L'encours de la dette sur le budget principal se monte à 219.079 € au 1<sup>er</sup> janvier 2012 soit à peine 54 euros par habitant. Cet encours est issu de cinq emprunts :

- 110.068 euros empruntés en 1999 pour la réhabilitation de logements (taux variable actuellement de 3,3854 %).
- 130.191 euros empruntés en 1999 pour la rénovation de la salle Lambing (taux : 4,30 %).
- 130.344 euros empruntés en 1999 pour la rénovation de la salle Lambing (à taux zéro).
- 91.469 euros empruntés en 2001 pour la mise en conformité des chaudières (taux : 5,99 %).
- 83.715 euros empruntés à la CAF en 2010 pour création de la cantine (à taux zéro).

La commune, sur le budget principal, a une capacité de désendettement en 2011 de 0,6 année, bien loin de la durée maximum communément admise de 12 ans.

A noter également que la commune n'a souscrit aucun emprunt toxique.



## 4 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2012

### 4.1. Les recettes 2012

La commune n'a aucune marge de manœuvre pour dégager de nouvelles recettes, hormis augmenter les impôts des ménages.

En cette période de crise, il est proposé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, ces derniers augmentant mécaniquement de 1,8 % en raison de la hausse des bases décidée par la loi de finances.

### 4.2. Les dépenses 2012

#### 4.2.1 – Les dépenses de fonctionnement

S'agissant d'abord des dépenses de personnel, nous prévoyons une augmentation de 2 à 3 % (à affiner au moment du vote du budget). Nous allons recruter 2 emplois aidés pour les services techniques en février et un responsable des finances en avril (pour remplacer un agent faisant valoir ses droits à la retraite en octobre).

Les différentes charges à caractère général telles que les fournitures de bureaux, les frais de télécommunication, les achats de fournitures pour les services techniques etc., ne devront pas augmenter de plus de 2 % cette année.

Les autres charges de gestion courante comprennent le service d'incendie et de secours, les subventions aux associations ou la participation au CCAS, et vont probablement augmenter de 2 % cette année.

Il faut préciser que ce n'est pas parce que des crédits sont inscrits au budget qu'il faut les utiliser. En général, grâce à une attention de tous les instants, les charges à caractère général prévues au budget (chapitre 01) qui représente environ 800.000 € ne sont dépensées qu'à hauteur de 80 % (83 % en 2011).

#### 4.2.2 – Les investissements

Parmi les investissements importants proposés par la commission travaux, on peut citer (montant TTC) :

o La fin de la rénovation de la mairie (mise en accessibilité environ, montant à affiner.	100.000 €
o La rénovation de la toiture de la mairie	25.000 €
o Les façades du groupe scolaire René Thibault	87.000 €
o L'installation de 2 columbariums et l'aménagement du jardin du souvenir	48.000 €
o L'accès au cimetière par la rue des Corvées	18.000 €
o La clôture du cimetière	40.000 €
o L'amélioration de l'éclairage public (fin du prog. 2011 et prog. 2012)	200.000 €
o La pose de glissières (champ Saint-Nicolas et rue de la Meurthe)	16.000 €
o Les frais d'études de la future salle socioculturelle	72.000 €
o La rénovation de la toiture des services techniques (partie bureau)	25.000 €

#### 4.3. 2012, et après ?

La situation financière de la commune permettra de financer les futurs investissements suivants :

##### En 2013

o Construction d'une salle socioculturelle, des voies et d'un parking	1.100.000 €
o Mise en accessibilité des entrées du foyer rural	87.000 €
o Rénovation des sols de l'école René Thibault	82.000 €
o Installation d'un système d'arrosage intégré sur un terrain du FCB	70.000 €
o Amélioration de l'éclairage public	50.000 €
o Travaux d'amélioration du cimetière	pas défini

En 2014

o Amélioration de l'éclairage public	50.000 €
o Travaux d'amélioration du cimetière	100.000 €
o Rénovation de la toiture des ateliers (partie garage / atelier)	44.000 €
o Divers travaux de mise en accessibilité ou d'économies d'énergie	50.000 €

En 2015

o Aménagement de la place Clémenceau	150.000 €
o Amélioration de l'éclairage public	50.000 €
o Travaux d'amélioration du cimetière	100.000 €
o Divers travaux de mise en accessibilité ou d'économie d'énergies	50.000 €

**4.4. La prospective du budget principal (en k€)**

<b>Section de fonctionnement</b>						
<b>Dépenses de fonctionnement</b>						
	CA 10	CA 11	2012	2013	2014	2015
Charges à caractère g <sup>al</sup> (011)	669	721	735	710	724	739 +2%/an sauf 2011 et 2012 (maine)
Personnel (012)	1230	1221	1252	1283	1315	1348 +2.5%/an
Autres charges de g <sup>al</sup> (65)	327	339	345	352	359	367 +2%/an
Charges fi. certaines	7	5	4	3	2	0 montant connu
Dotations /amortissements	120	125	95	95	95	95 estimation dès 2013
Charges exceptionnelles + VNC des actifs cédés + diff sur réails	2	5	5	5	5	5
<b>Total</b>	<b>2355</b>	<b>2416</b>	<b>2437</b>	<b>2448</b>	<b>2501</b>	<b>2554</b>
Variation	5.10%	2.57%	0.89%	0.48%	2.14%	2.11%
<b>Recettes de fonctionnement</b>						
	CA 10	CA 11	2012	2013	2014	2015
Atténuat <sup>r</sup> de charges (013)	80	70	50	50	50	50 Rembt CAE + assurance du pers.
Produits des services (70)	140	142	145	147	150	153 + 2 % /an
Impôts et taxes	1393	1443	1469	1491	1513	1536 Bases + 1.8% en 2012 puis 1.5 %
Dotations et participations	928	962	952	943	933	924 Baisse de 1 % / an
Autres produits de g <sup>al</sup> (75)	16	69	44	44	44	44
Produits exceptionnels (77) et reprises sur provisions (78)	18	34	335	10	10	100 Vente de Franchi et de Guingot
Transf. ch. diff. réalisat <sup>r</sup> (776), trav en régie (722)=chap 042	6	35	35	5	5	5 Maine en 2011 et 2012
<b>Total</b>	<b>2578</b>	<b>2754</b>	<b>3029</b>	<b>2690</b>	<b>2706</b>	<b>2812</b>
Variation	5.33%	6.81%	10.09%	-11.20%	0.60%	3.94%
Excédent de foncti hors résultats exceptionnels	207	309	262	236	200	164
Excédent de fonctionnement de l'année	223	338	592	241	205	259
Variation	-53.76%	51.60%	75.22%	-59.27%	-15.02%	26.20%
Excédents antérieurs de foncti reportés	790	1013	1351	1838	1030	1125
Virement théorique en investissement	0	0	105	1050	110	200
<b>Solde (virement déduit)</b>	<b>1013</b>	<b>1361</b>	<b>1838</b>	<b>1030</b>	<b>1125</b>	<b>1183</b>

<b>Section d'investissement</b>						
<b>Dépenses d'investissement</b>						
	CA 10	CA 11	2012	2013	2014	2015
Divers	24	4	5	5	5	5 subv* pers privées (y compris SRU)
Immo en cours (chap 040 et 041)	6	102	35	5	5	5
Remboursement d'emprunts	35	37	36	38	41	19 amortissement réels
Immobilisations incorporelles (sauf subv* pers. de dt privé)	17	0	8	8	8	8
Immobilisations corporelles	81	54	54	54	54	54
<b>Immo en cours (travaux)</b>	<b>312</b>	<b>218</b>	<b>644</b>	<b>1425</b>	<b>249</b>	<b>394</b>
dont en faveur public	0	0	242	63	66	7
dont travaux travaux (y compris en régie)	33	6	46	79	102	124
dont rénovation de patrimoine	0	49	167	62	45	49
dont travaux participat / travaux / activités / sécurité incendie	153	11	43	5	4	153
dont travaux accessibilité handicapés et dédouane décharge	0	102	124	57	29	74
dont auto-accidents	0	0	76	112	0	0
dont autres	17	6	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>476</b>	<b>416</b>	<b>782</b>	<b>1535</b>	<b>362</b>	<b>486</b>
Variation	-11%	-12%	00%	96%	-76%	34%
<b>Recettes d'investissement</b>						
	CA 10	CA 11	2012	2013	2014	2015
<b>Dotation et fds divers (10) sauf 1068</b>	<b>162</b>	<b>115</b>	<b>84</b>	<b>148</b>	<b>209</b>	<b>87</b>
dont FCTVA	95	93	44	169	226	17
dont subvention d'équipement / Taxe d'aménagement	71	53	42	79	83	70
<b>Subv* d'investissement (13)</b>	<b>358</b>	<b>81</b>	<b>213</b>	<b>247</b>	<b>69</b>	<b>90</b>
dont subvention du conseil général + amendes de police	140	25	59	130	30	60
dont DGE	62	12	26	28	20	20
dont subvention RTE + non réalisation stationnement	0	23	20	6	6	0
dont fonds de concours CCBP	19	0	56	6	6	6
dont remboursement de la CCBP sur voirie	0	0	6	6	8	0
dont autres subventions (rés. Part. CAF)	136	1	28	97	16	20
Emprunts nouveaux	84	0	0	0	0	0
Amortissements des immobilisations	120	125	95	95	95	95
Autres recettes (dont 040 et 041)	0	68	5	5	5	5
<b>Total</b>	<b>723</b>	<b>368</b>	<b>397</b>	<b>495</b>	<b>438</b>	<b>277</b>
Variation	64,43%	-49,16%	0,04%	24,67%	-11,53%	-36,75%
<b>Solde d'investissement de l'année (- si besoin ; + si excédent)</b>	<b>248</b>	<b>-48</b>	<b>-384</b>	<b>-1040</b>	<b>76</b>	<b>-209</b>
Virement de la section de fonctionnement	0	0	105	1050	110	200
<b>Solde d'exécution d'investissement reporté (+ si excédent - si dé)</b>	<b>79</b>	<b>327</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>196</b>
<b>Excédent (+) ou déficit (-) d'investissement</b>	<b>327</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>196</b>	<b>187</b>

## 5 – L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement comme l'eau potable ont un budget propre qui est différent du budget principal.

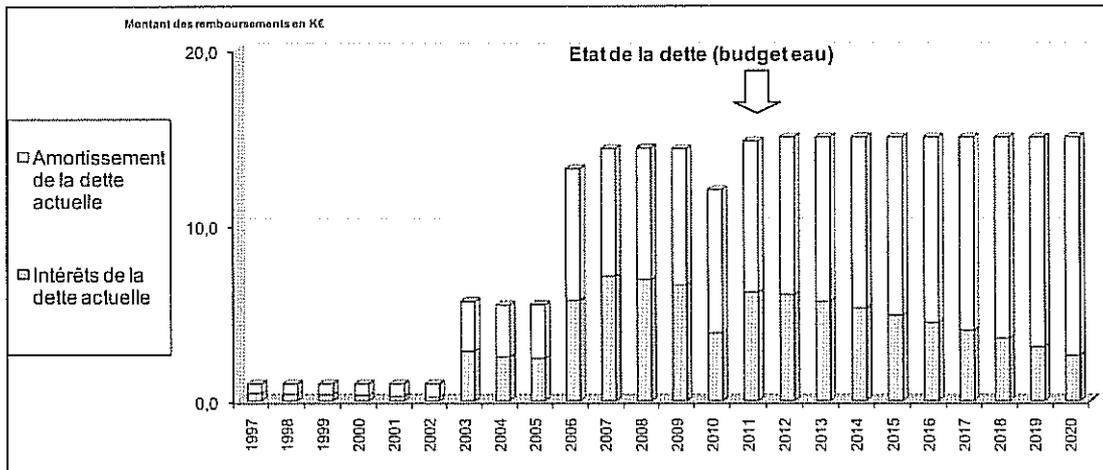
### 5.1 – Le service de l'eau potable

Est prévue en 2012 sur ce budget la rénovation des châteaux d'eau dont le montant est en cours d'études (sans doute de l'ordre de 150.000 € TTC).

L'encours de la dette sur le budget eau se monte à 142.217 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Deux emprunts sont en cours sur le budget eau :

- 100.000 euros empruntés en 2002 pour des travaux rue du Téméraire (taux variable actuellement à 2,1885 %).
- 95.000 euros empruntés en 2006 pour des travaux de branchements (taux : 3,62 %).

Les remboursements figurent dans le graphique suivant :



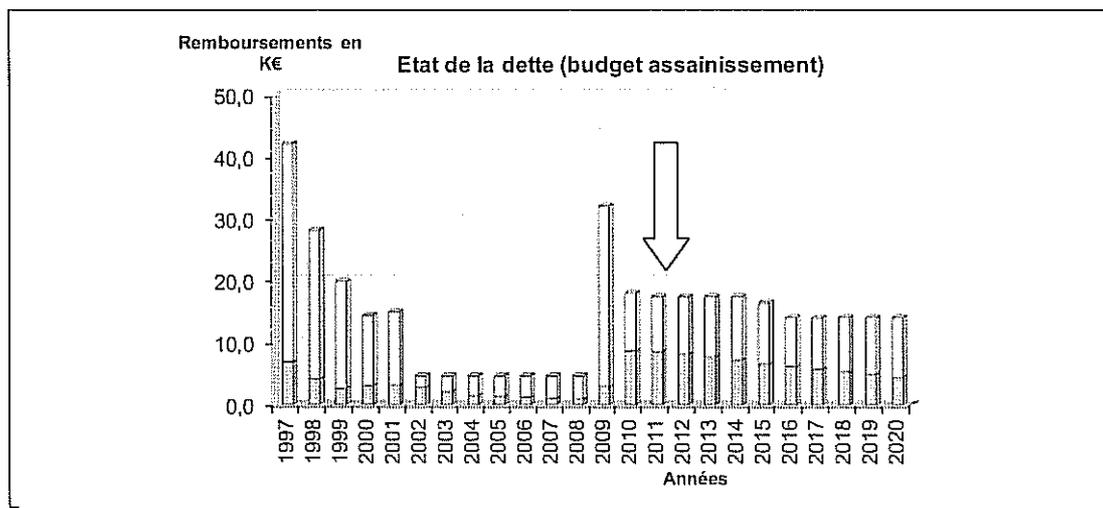
La commune, sur le budget eau, a une capacité de désendettement en 2011 de 1,6 année, bien loin de la durée maximum communément admise de 12 ans.

## 5.2 – Le service de l'assainissement

### 5.2.1 – L'endettement

L'endettement sur le budget assainissement figure sur le graphique ci-après. Il comprend les deux emprunts suivants :

- 37.350 euros empruntés en 2000 pour des études diagnostiques (taux variable actuellement à 2,6747 %).
- 190.000 euros empruntés en 2009 pour les travaux d'assainissement général (taux : 4,93 %).



L'encours de la dette sur le budget assainissement se monte à 163.375 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2012. La commune, sur le budget assainissement, a une capacité de désendettement en 2011 de 1,13 année.

### 5.2.2 – Les travaux en 2012

Nous allons réaliser, à la demande des services de l'État, un système épaisseur pour améliorer le traitement des boues d'épuration, ainsi qu'un silo de stockage.

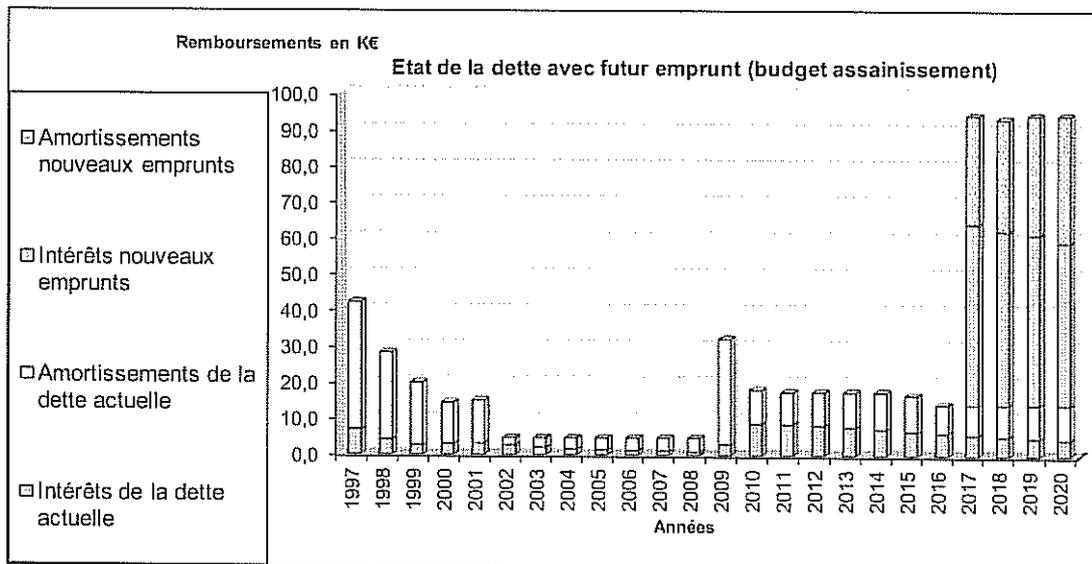
323.000 € étaient prévus au budget 2011. Hélas, la consultation pour ces travaux a montré que l'estimation du maître d'œuvre était insuffisante. Il sera donc nécessaire de prévoir 500.000 € au budget 2012.

De plus, une reprise de travaux au rond point Saint-Antoine / Ruisseau est nécessaire. Le coût des travaux est estimé à 61.000 € TTC, financé en partie par une indemnisation de l'État, maître d'œuvre (37.000 €).

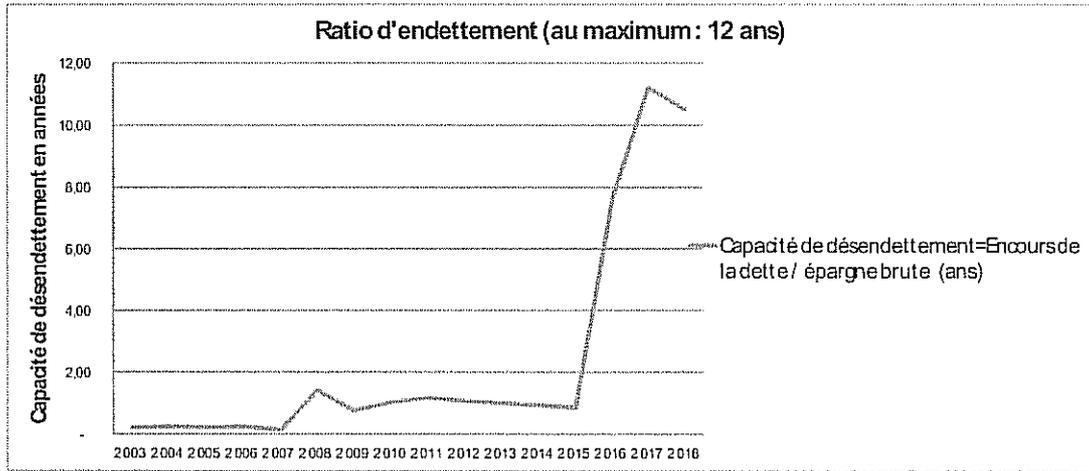
### 5.2.3 – 2012, et après

Il est prévu de refaire complètement la station d'épuration en 2016. Le coût d'une station est, au minimum, de 2 millions d'euros TTC. En prenant comme hypothèse pessimiste que l'Agence de l'eau ne nous finance, en 2016, qu'à hauteur de 20 % (on peut toutefois espérer 40 %), la prospective du budget assainissement montre qu'il sera nécessaire de souscrire un emprunt de l'ordre d'un million d'euros.

Dans cette hypothèse, les remboursements se présenteraient comme suit :



La situation de ce budget serait tout juste acceptable, comme le montre le graphique suivant :

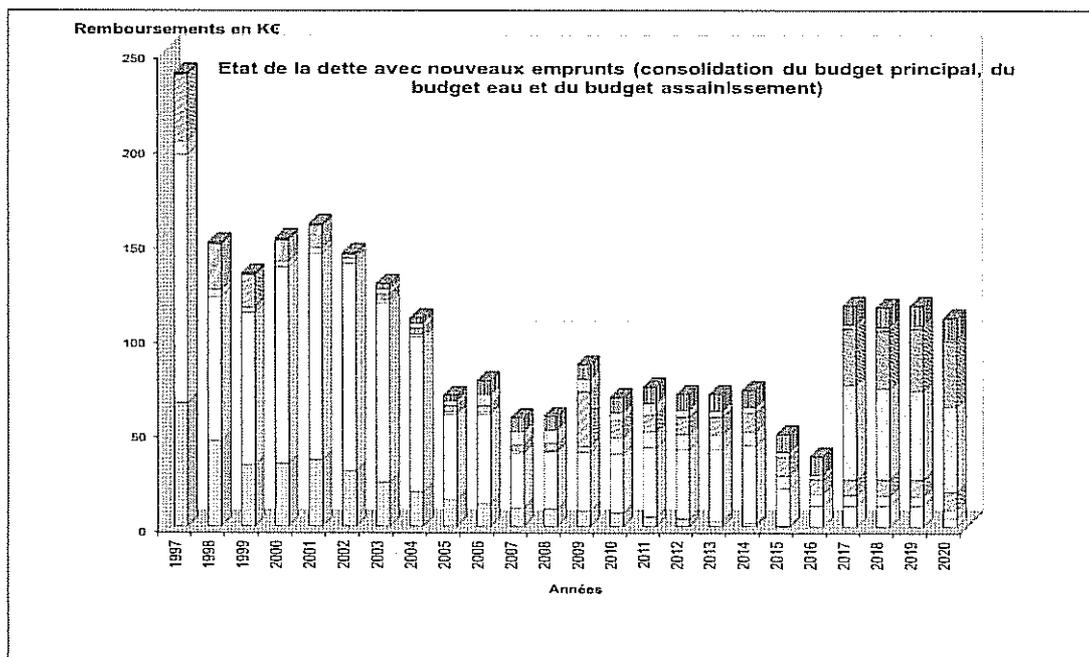


Ainsi, si cela est possible au vu des futurs travaux en eau potable, il serait intéressant de réduire à partir de 2013 la surtaxe eau et d'augmenter d'autant la surtaxe assainissement, de manière à diminuer de façon substantielle l'emprunt à souscrire.

## 6 – LA CONSOLIDATION DE LA DETTE

Le graphique ci-après, volontairement sans légende (car illisible), montre l'état des remboursements de l'ensemble des budgets de la commune (budgets général, eau et assainissement), en intégrant l'emprunt à réaliser en 2016 pour la station d'épuration.

On voit que, malgré un emprunt d'un million d'euros sur le budget assainissement en 2016, on reste loin des annuités payées en 1997.



## 7 – DEBAT

Au cours de la présentation du DOB par monsieur DEJY, monsieur DELOULE demande de faire réaliser un bilan énergétique du groupe scolaire René Thibault avant de réaliser les travaux de rénovation des façades, de manière à vérifier l'opportunité ou non d'isoler les bâtiments.

Monsieur DEJY explique que le bâtiment est essentiellement constitué de vitrages. Isoler les façades ne serait pas très bénéfique.

Monsieur DELOULE répond que, puisqu'il y a peu de façades, les isoler ne serait pas très coûteux.

Monsieur DEJY ajoute que dans une école, les portes et les fenêtres sont très souvent ouvertes (récréations, ménage, entrées et sorties des enfants). Dans ces conditions, il n'est pas souhaitable d'investir dans de l'isolation de façades. Ainsi, l'étude thermique n'est pas nécessaire.

Monsieur FLAMAND se dit insatisfait de cette réponse puisque, en principe, il faut réaliser l'étude thermique avant de décider s'il faut entreprendre des travaux.

Monsieur MACHADO demande s'il est possible de poser des systèmes de fermeture automatique de type "béquille" afin d'éviter que les portes restent ouvertes.

Monsieur DEJY répond que cela existe mais qu'il est très facile de bloquer une porte avec une chaise par exemple, rendant le système inefficace. Il conclut qu'il ne souhaite pas dépenser de l'argent dans une étude tout en sachant qu'elle ne sera pas suivie de travaux.

Une fois la présentation du DOB effectuée, monsieur DEJY ouvre le débat.

Monsieur MACHADO demande s'il est prévu d'enfouir les réseaux aériens en même temps que les travaux d'assainissement.

Monsieur DEJY répond par l'affirmative, mais ajoute qu'il n'est pas prévu de réaliser des travaux de canalisation pour le moment.

Monsieur MACHADO regrette que les réseaux aériens n'aient pas été enfouis rue Saint-Antoine.

Monsieur DEJY explique qu'il ne s'agissait pas de travaux de canalisation et, donc, qu'il n'était pas possible de profiter des fouilles pour enfouir les réseaux aériens.

Monsieur DEJY demande si les conseillers ont d'autres questions ou remarques à formuler. Personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur DEJY clôt le débat.

DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Étaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

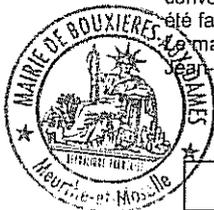
M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS RUE DES CORVEES**

La société Est Habitat Construction (EHC) doit réaliser, avec la société Icade, 34 logements locatifs conventionnés. Ceux-ci seront situés dans une rue à créer parallèlement à la rue des Corvées, entre la rue du Comte de Frawenberg et la rue Alsace-Lorraine.

Afin que le constructeur puisse réaliser les réseaux desservant les constructions du projet, il convient d'autoriser le pétitionnaire (Icade), ou toute personne morale qu'il mandaterait, à réaliser les travaux de desserte en réseaux de ses constructions sur son terrain propre, dans l'emprise de l'emplacement réservé n°4 (voir plan ci-après). Il est rappelé que l'emplacement réservé n°4 du plan local d'urbanisme est prévu pour "la réalisation d'un accès au cimetière et une aire de retournement avec une liaison voirie avec la rue Alsace-Lorraine".

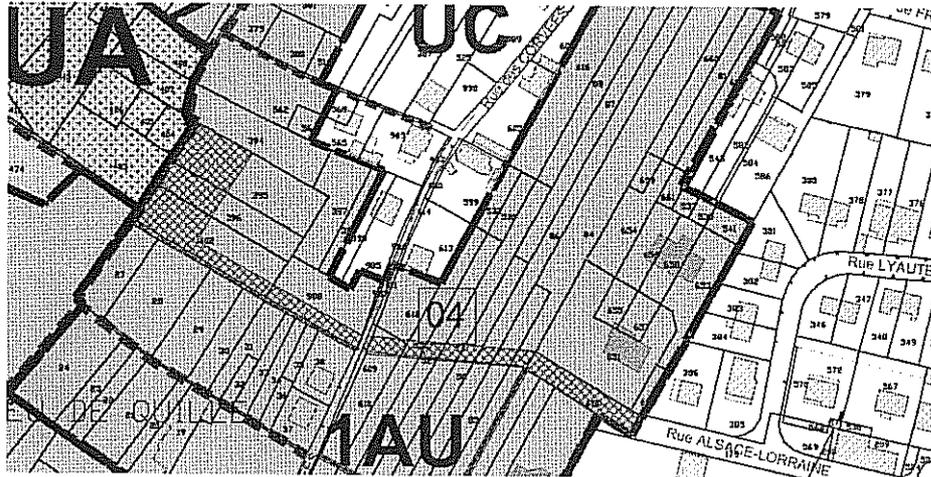
Il convient également que la commune s'engage à acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°4 incluse dans le projet dès la fin des travaux de réseaux, et préalablement au commencement des travaux de voirie par la Communauté de communes du bassin de Pompey.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le pétitionnaire, Icade, ou toute personne morale qu'il mandaterait, à réaliser les travaux de desserte en réseaux de ses constructions sur son terrain propre, dans l'emprise de l'emplacement réservé n°4.

**S'ENGAGE** à acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°4 incluse dans le projet dès la fin des travaux de réseaux, et préalablement au commencement des travaux de voirie par la Communauté de communes du bassin de Pompey.

**AUTORISE** le maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce projet.



Délibération adoptée par 26 voix pour, 1 abstention (M. MACHADO).  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

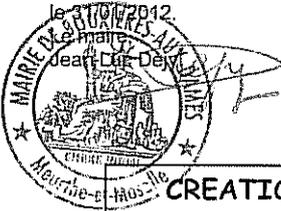


DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la  
porte de la mairie le 8/02/2012 et que  
la convocation du conseil avait été faite  
le 11/02/2012.



**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY**, maire.

**Etaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> CLASSE ET  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS)**

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour les raisons suivantes :

- Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite.
- Nomination d'un adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe suite à la création du poste de coordinateur enfance - jeunesse.
- Nomination d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (cuisine de la cantine Saint-Nicolas, entretien de la salle Lambing et de la Maison du village) suite à création de poste.
- Nomination d'un d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 34 heures par semaine (entretien de la salle Guingot et de l'école René Thibault, animation de la cantine Saint-Nicolas) suite à création de poste.
- Nomination d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 32 heures par semaine (cuisine de la cantine Saint-Nicolas) suite à création de poste.

Vu le rapport soumis à son examen,  
le conseil municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit (modifications en gras) :

Emplois	Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant
<b>Service administratif</b>				
Directeur général des services	Attaché principal (détaché sur emploi fonctionnel)	1	1	0
Responsable du service administratif	Rédacteur chef	1	1	0
Responsable marchés/urbanisme	Rédacteur chef	1	1	0
Responsable de la comptabilité	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
	<b>Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Secrétaire	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Agent d'accueil – État Civil	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Coordinateur enfance - jeunesse	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL service administratif</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

<b>Ateliers municipaux</b>				
Responsable des services techniques	<b>Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	1	1	0
Adjoint au responsable des S.T.	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable des espaces verts	Agent de maîtrise principal	1	1	0
Responsable bâtiments	Agent de maîtrise	1	1	0
Responsable fleurissement	Agent de maîtrise	1	1	0
Peintre	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Plombier	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Agent polyvalent bâtiment et espaces verts	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Agent polyvalent bâti./élect. automobile	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Responsable propreté voirie	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Agent des espaces verts	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL ateliers municipaux</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

<b>Service école/entretien ménage</b>				
Agent des écoles maternelles	ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
	ATSEM principale 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0
Femmes de service	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	8,89	8,89	0
<b>TOTAL service école/entretien ménage</b>		<b>10,89</b>	<b>10,89</b>	<b>0</b>

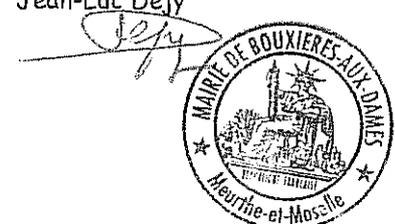
<b>Police municipale</b>				
Gardien de police	Gardien de police	1	1	0
<b>TOTAL service police municipale</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>31,89</b>	<b>30,89</b>	<b>1</b>
----------------------	--	--------------	--------------	----------

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
 Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Etaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

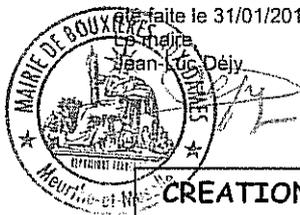
M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**CREATION D'UN SYSTEME EPAISSISSEUR ET D'UN SILO DE STOCKAGE  
DECLARATION SANS SUITE DE LA CONSULTATION**

Par délibération du 17 juin 2011, le conseil municipal a approuvé la modification du programme de création d'un système épaisseur et d'un silo de stockage des boues, fixant le montant de l'opération à 380.000 euros TTC.

Or, la consultation lancée pour les travaux s'est révélée infructueuse en raison du montant des offres très largement supérieur aux estimations du maître d'œuvre.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de déclarer sans suite la consultation susvisée.

Vu le rapport soumis à son examen,  
le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECLARE** sans suite la consultation susvisée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

<b>NOMBRE</b>	
de conseillers	
en exercice :	27
de présents :	20
de votants :	27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

- Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF
- M. BREVAL à M. BAGUET
- M. MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI
- M. MICHEL à M. FRISTOT
- M. RAPPENNE à M. BOILLON
- M. CHEVREUX à M. DEJY
- Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE**  
**APPROBATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2012 – 2013**

Vu la délibération du conseil municipal du 17 octobre 2011 approuvant le programme de construction d'une nouvelle salle socioculturelle,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-3,

Vu le décret n°97-175 du 20/02/1997,

Considérant que :

- Une autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle indique la répartition annuelle envisagée des crédits de paiement et des ressources destinées à y faire face. Cette répartition est susceptible de révision.
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.
- Le phasage des travaux implique les séquences de financement suivantes :

### Crédits de paiement prévisionnels TTC

N° de compte	Intitulé du compte	2012		2013		Total
c/ 2313/26	Immobilisations en cours	72 000 €	Partie d'honoraires et frais divers	1 121 270 €	Solde honoraires et travaux	1 193 270 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>72 000 €</b>		<b>1 121 270 €</b>		<b>1 193 270 €</b>

### Financement prévisionnel

N° de compte	Intitulé du compte	2012		2013		Total
c/1323/26	Subvention du conseil général	10 000 €	Acompte	150 233 €	Solde	160 233 €
c/1321/26	Réserve parlementaire	10 000 €	Acompte	89 887 €	Solde	99 887 €
-	Fonds propres	52 000 €		881 150 €		933 150 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>72 000 €</b>		<b>1 121 270 €</b>		<b>1 193 270 €</b>

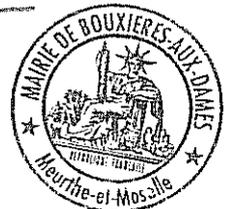
Vu le rapport soumis à son examen,  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le dispositif d'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'opération décrite ci-dessus.
- Autorise le maire à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Délibération adoptée par 25 voix pour, 1 voix contre (M. MACHADO), 1 abstention (M. FLAMAND).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
 Jean-Luc Déjy

DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Luc DEJY**, maire.

**Étaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

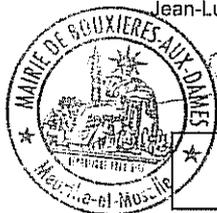
M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



*Jejy*

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE**  
**SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Par délibération du 17 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé le programme de construction d'une nouvelle salle socioculturelle. Aucun crédit n'étant pour le moment ouvert au budget communal, la délégation permettant au maire de signer les marchés inférieurs à 206.000 € HT, prévue par délibération du conseil municipal du 26 septembre 2011, est inopérante. Aussi, la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle socioculturelle doit-elle être autorisée par le conseil municipal.

Une consultation a été lancée au BOAMP le 21 octobre 2011. 19 candidatures ont été reçues. Des négociations ont été entreprises avec 4 candidats (voir document joint en annexe).

Il est proposé au conseil municipal de signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement dont le mandataire est M. Sylvain LEONET de KS Architecture à Champigneulle.

C'est pourquoi :

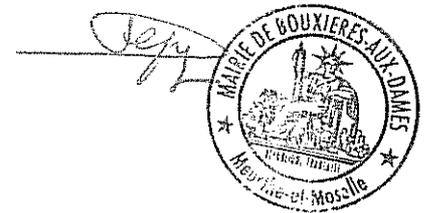
- Vu le code des marchés publics,
- Vu la loi MOP,
- Vu l'avis de la commission travaux du 17 janvier 2012,

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec M. Sylvain LEONET, de KS Architecture, au taux de 9,50 %, soit un montant provisoire d'honoraires de 73.150 € HT. (Le projet de marché est disponible à l'accueil de la mairie, ainsi que l'ensemble des documents d'analyse).
- Précise que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2012, conformément à l'autorisation de programme et aux crédits de paiement approuvés lors de cette même séance.

Délibération adoptée par 25 voix pour, 2 abstentions (M. MACHADO, M. FLAMAND).  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy

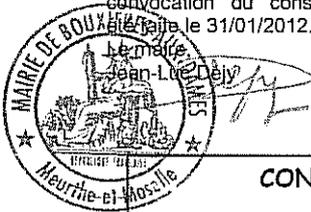


DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.



**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Etaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. RAPPENNE à M. BOILLON

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**CONTRATS DE TRAVAIL AVEC LES ANIMATEURS DES ACCUEILS  
COLLECTIFS DE MINEURS (ex C.L.S.H.)**

Par délibération du 4 février 2009 et le 7 février 2011, le conseil municipal a approuvé les contrats de travail à passer avec les animateurs des centres de loisirs sans hébergement organisés pendant les vacances scolaires, ainsi que les conditions de rémunération. Le 10 février 2010 puis le 7 février 2011, le conseil municipal a revu ces conditions de manière à les rendre plus attractives.

Il est proposé d'augmenter cette année le salaire des animateurs de 2 %.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE** les rémunérations applicables aux futurs contrats passés avec les animateurs des accueils collectifs de mineurs comme suit :

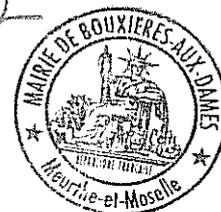
- animateur non diplômé : 27,03 € net par jour (au lieu de 26,50 €),
- animateur stagiaire : 29,07 € net par jour (au lieu de 28,50 €),
- animateur diplômé BAFA : 33,25 € net par jour (au lieu de 32,60 €),
- directeur adjoint : 41,62 € net par jour (au lieu de 40,80 €).
- directeur : 51 € net par jour (au lieu de 50 €).

**PRÉCISE** que les autres clauses contractuelles restent inchangées.

**AUTORISE** le maire à signer les contrats selon les modèles-type présentés au conseil municipal lors des séances du 24 janvier 2007 et du 7 février 2011 en appliquant les rémunérations ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Etaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. RAPPENNE à M. BOILLON

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**DISPOSITIF Bafa TERRITOIRE - ADMISSION DE RECETTES**

Par délibération du 25 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à signer des conventions d'engagements réciproques avec des stagiaires Bafa.

Ces conventions prévoyaient une participation de la commune et de divers partenaires aux frais de formation, cent euros restant à la charge des stagiaires.

Ces dispositions sont renouvelées pour l'année 2012.

Il convient d'admettre en recettes 300 € correspondant à la participation de 3 stagiaires.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ADMET** en recettes les 300 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**REMBOURSEMENT HEURES PAYEES NON EFFECTUEES**  
**ADMISSION DE RECETTES**

Suite à des absences survenues dans le courant des mois de mai et juin 2011, un trop perçu de salaire de 4 heures a été versé à un agent.

Il a été demandé à l'agent de rembourser le trop perçu.

Il convient d'admettre en recettes les 40 € correspondant à ce règlement.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- admet en recettes les 40 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

**Etaient présents** : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. MICHEL à M. FRISTOT

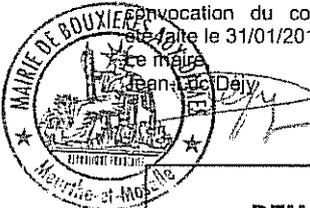
M. RAPPENNE à M. BOILLON

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme STEF à M. DELOULE

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**CONSTRUCTION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE LA DAPRO**

Par délibération du 17/10/2011, le conseil municipal a approuvé le programme de construction d'une nouvelle salle socioculturelle et le plan de financement correspondant.

Il convient de solliciter le conseil général pour l'octroi d'une subvention au titre de la DAPRO (Dotation d'Appui aux PROJets de territoires) de l'année 2012.

Vu le rapport soumis à son examen,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** du conseil général une subvention d'un montant maximum au titre de la DAPRO 2012.

**CONFIRME** que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

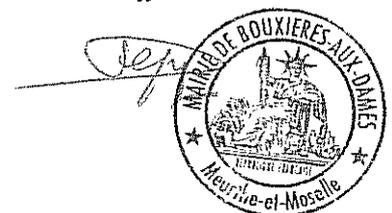
**S'ENGAGE** à maintenir les biens subventionnés en bon état.

**S'ENGAGE** à ouvrir aux budgets 2012, 2013 et 2014 les crédits nécessaires en section d'investissement et à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département.

**S'ENGAGE** à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Délibération adoptée par 25 voix pour, 2 abstentions (M. MACHADO, M. FLAMAND).  
Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy



DEPARTEMENT DE  
MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE  
NANCY  
CANTON DE  
MALZEVILLE

**Commune de BOUXIERES AUX DAMES**  
**PROCES-VERBAL**  
**des**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 FEVRIER 2012**

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 20  
de votants : 27

L'an deux mil douze, le six février, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc DEJY, maire.

Etaient présents : M. DEJY, M. FRISTOT, Mme LALANTE, M. BOILLON, Mme VIDAL, M. RIEUF, Mme FOUSSE-TONI, Mme LIZER-KEMPF, M. VALLE, Mme PAULY, M. FABIANI, Mme DIAZ-PRIETO, M. GUERLOT, Mme GASSMANN, M. SCHLAUDER, Mme LHOMME, M. DELOULE, M. MACHADO, M. FLAMAND, M. BAGUET.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 8/02/2012 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/01/2012.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme HOYET à Mme LIZER-KEMPF

M. BREVAL à M. BAGUET

M. MICHEL à M. FRISTOT

M. CHEVREUX à M. DEJY

Mme MORIN-ESTEVEES à Mme FOUSSE-TONI

M. RAPPENNE à M. BOILLON

Mme STEF à M. DELOULE

Un scrutin a eu lieu, Mme PAULY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.



**MOTION D'OPPOSITION A LA REDUCTION  
DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE**

L'agence postale de BOUXIERES AUX DAMES va fermer l'accueil au public deux demi-journées par semaine.

Une pétition a été signée par plus de 900 habitants de la commune pour s'opposer à cette réduction du service public postal. Il est proposé au conseil municipal de soutenir cette initiative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose à la réduction des horaires d'ouverture de l'agence postale deux demi-journées par semaine et souhaite conserver les horaires d'ouverture actuels. Il considère que ces horaires sont déjà assez restreints et que leur réduction serait très préjudiciable à la qualité du service rendu aux Bouxiérois.

La présente délibération sera transmise à la direction de la Poste.

Le maire,  
Jean-Luc Déjy

